



FICHE TARIFAIRE

COÛT DE LA SCOLARITÉ - 2026-2027

CF ARTICLE 3 – REGLEMENT FINANCIER

Nouveaux élèves

(cf article 3.1.1 Règlement Financier)

Un droit d'entrée de 1000€ par enfant est exigé pour toute première inscription dans notre établissement. Ce montant est à régler au moment du dépôt du dossier d'inscription.

Droit d'inscription / réinscription : 1 000 € (cf article 3.1.2 Règlement Financier)

Un droit d'inscription ou de réinscription de 1000€ par enfant est également applicable. Pour les nouveaux ce droit s'ajoute au droit d'entrée mentionné ci-dessus.

Frais de scolarité annuelle

(cf article 3.1.3 Règlement Financier)

TPS : 6 000 €

Maternelle : 5 000 €

Primaire : 5 300 €

Collège : 5 500 €

2nd : 7 500 €

1er & Terminale ib : 10 000 €



Pour le 2eme enfant de la même fratrie - 500 €. Pour le 3eme enfant et plus de la même fratrie : -500€ par enfant de plus

(Ces tarifs comprennent la garderie du matin ouverte à partir de 8h, du soir jusqu'à 18h, les études dirigées et le temps du midi, hors frais de restauration)

Options (cf article 3.3 Règlement Financier)

FLE* ALE* collectif 2 séances par semaine (*) 1 000 €

FLE* ALE* 1 séance par enfant 50 €

Dispositif du Care 1 séance 30 €

Renforcement scolaire collectif 1 séance par semaine (*) 500 €

Renforcement scolaire particulier séance / matière 50 €

Option à souscrire au plus tard la semaine de la rentrée scolaire.

Option FLE* Français Langue Etrangère ALE* Anglais Langue Etrangère : cette option s'adresse aux familles dont les enfants ne parlent pas français. Il s'agit d'un enseignement spécifique et supplémentaire dispensé par les enseignants qualifiés.

Dispositif du Care : l'école propose d'accompagner les enfants (phobie scolaire/ harcèlement scolaire/ difficultés relationnelles avec les pairs / gestion des émotions) dans un suivi personnalisé.

Soutien scolaire : L'école propose d'accompagner les enfants qui ont besoin de renforcer/ consolider leurs apprentissages.

Restauration collective : Foodtruck (commande et paiement par période)

(cf article 8 - Règlement Financier)

Maternelle 6 € / repas

Primaire 7 € / repas

Collège & Lycée 8 € / repas

Vie Associative

(cf article 6 et 7 - Règlement Financier)

Adhésion à l'association 200 €

Fond de dotation : dons & soutien

Voyage scolaire

Prévoir un budget complémentaire en cas de voyage scolaire organisé au cours de l'année pour les élèves du CM1, CM2 et Collège.

PRESCHOOL - ELEMENTARY SCHOOL - MIDDLE SCHOOL - HIGH SCHOOL

ÉCOLE INTERNATIONALE ANTONIA - Antonia International School

2 rue Patrice Lumumba, 34070 Montpellier -

contact@ecoleantonia-montpellier.com - Tel : 04 11 93 09 87 - <https://www.ecoleantonia-montpellier.com>

Asso loi 1901 RCS Montpellier 512 585 787 00033 Prestataire de formation enregistré sous le n° 76 3409149 34 auprès du préfet de la Région Languedoc Roussillon.